



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

Accueil > Conservation et gestion - Belgique / Wallonie

Conservation et gestion - Belgique / Wallonie

Pays: Belgique / Wallonie

Expand all

3.1.A Stratégies de protection, de conservation et d'amélioration des sites du patrimoine prévues dans les politiques générales d'aménagement du territoire.

Yes

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

communes

Région

3.1.B Réglementations spécifiques pour concilier et articuler les besoins respectifs du patrimoine et de l'aménagement.

Yes

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Région

3.1.C Sites patrimoniaux connus ignorés par les processus d'aménagement du territoire.

No

En Wallonie, le Département du Patrimoine fait partie d'une administration plus large incluant l'Aménagement du Territoire, le Logement et l'Energie. La législation sur le patrimoine constitue le Livre III du Code de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Urbanisme (CWATUPE) et certaines dispositions en matière

d'Aménagement du Territoire font explicitement référence ou mention au patrimoine.

3.1.D Comment les catégories répertoriées précédemment sont intégrées à la politique d'aménagement du territoire. Réglementations pour les différentes activités. Personne fournissant des avis en matière de réglementation.

Classement Monument

Démolition	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Nouvelles constructions	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications de volume	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications de l'aspect	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications du niveau du sol	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Classement Site

Démolition	Permit	Heritage professional Commission royale des
------------	--------	--

Classement site archéologique

Démolition	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Nouvelles constructions	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications de volume	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications de l'aspect	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications du niveau du sol	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Classement Ensemble architectural

Démolition	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Nouvelles constructions	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

3.1.E Information sur le nombre des sites (tous les types de patrimoine) détruits ou gravement endommagés (sans l'autorisation des autorités) en raison de projets d'aménagement.

3.1.E Information sur le nombre des sites (tous les types de patrimoine) détruits ou gravement endommagés (sans l'autorisation des autorités) en raison de projets d'aménagement.

No

Veillez indiquer approximativement le nombre de sites détruits ou gravement endommagés

3.1.F Informations disponibles quant au nombre de sites détruits ou gravement endommagés du fait des activités mentionnées ci-dessous, non liées au système d'aménagement du territoire (agriculture, érosion naturelle, etc.), mais qui peuvent avoir un impact sur les sites patrimoniaux.

3.1.F Informations disponibles quant au nombre de sites détruits ou gravement endommagés du fait des activités mentionnées ci-dessous, non liées au système d'aménagement du territoire (agriculture, érosion naturelle, etc.), mais qui peuvent avoir un impact sur les sites patrimoniaux.

No

Veillez indiquer le nombre approximatif des sites affectés par an et précisez si d'autres activités affectent le patrimoine dans votre cas

3.1 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Tout projet de démolition, de construction, de modification du volume, de l'aspect ou du relief est soumise à permis. Lorsque ces actes et travaux concernent des biens classés, les avis des experts du Département du Patrimoine et des spécialistes de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles sont requis.

3.2.A Pour chaque catégorie/niveau de patrimoine figurant à la section 2.3, indiquer quelle partie (Etat, propriétaire ou autre) effectue les interventions de conservation et si ce processus est soumis à des permis (ou des avis contraignants) ou à des avis non contraignants. Enfin, qui supervise cette activité ?

Catégorie/niveau Classement Monument

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	N.A.	N.A.

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

No

Qui paie?:

Owner

Restauration

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	Permit	Heritage professional

Catégorie/niveau Classement Site

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	Permit	Heritage professional

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

No

Qui paie?:

Owner

Restauration

Catégorie/niveau Classement Ensemble architectural

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	N.A.	N.A.

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires

No

Catégorie/niveau Classement site archéologique

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	N.A.	N.A.

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

No

Qui paie?:

Owner

Restauration

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	Permit	Heritage professional

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

No

Qui paie?:

Owner

3.2.B Can owners or the regulatory body contract the conservation to other organisations?

3.2.B Owners or the regulatory body contracting the conservation to other organisations:

No

La sélection des maîtres d'oeuvre est-elle soumise à des réglementations générales?:

Yes

Existe-t-il une procédure de sélection officielle pour les maîtres d'oeuvre ?:

No

Les maîtres d'oeuvre sont-ils soumis à une autorisation ou à un agrément spécifique pour être retenus ?:

No

3.2.E Are there other procedures for controlling the quality of work for the various stages of the conservation of heritage, and

Procedures:

Conditions jointes aux permis d'aménagement

Organisation responsible for supervising:

Département du Patrimoine

3.2.G Do permits or licences for archaeological work include specific conditions that include requirements to carry out non- des

3.2.G Les permis ou licences de travail archéologique prévoient-ils des conditions spécifiques obligeant à employer des méthodes d'investigation non destructrices (celles mentionnées ci-dessous, par exemple) dans le cadre du projet ?:

Yes

Preventative archaeology

32G Archéologie préventive:

Preventative archaeology:

Enquête géophysique

Photogrammétrie et autres techniques d'étude métrique détaillée

Photographie aérienne

Prospection pédestre

3.2.I When there is a loss of heritage as the direct result of human intervention, does the law require the costs of mitigation

3.2.I Law requiring the costs of mitigation to be borne by those who benefit from the change when there is a loss of heritage.:
No

3.2.J Are there procedures in place for the conservation and maintenance of the archaeological heritage in situ?

Please specify when these procedures are applicable:

3.3.C Who is responsible for the maintenance of the heritage (both the categories/levels previously listed in Theme 2.3 and unprotected heritage) and is this enforceable?

Heritage categories:

3.3.D If maintenance is the responsibility of owners, but they fail to do it, are there measures in place for public authorities to intervene, ultimately involving compulsory purchase or expropriation?

Please estimate this budget::

3.5.A Is responsibility for post-disaster⁵⁵ action to sustain/maintain heritage (both the categories listed in theme 2.3 and unprotected heritage) allocated to anyone?

If yes, who is responsible and is this enforceable?:

Source URL: http://www.herein-system.eu/fr/conservation-et-gestion-belgique-walonie?field_country1_1_tid=609